

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de la Famille et des
Solidarités



AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP



PROMOVILLES DE MODERNISATION DES VILLES

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Objet : sélection de cabinets pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication pour accompagner la réalisation de travaux de voirie et prestations complémentaires dans le cadre du projet financé par la BAD et l'Etat du Sénégal

Secteur : Transport
Référence de l'accord de financement : 2000200001002 du 13 avril 2017
N° d'Identification du Projet : P-SN-D00-05

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés dans le journal quotidien « l'AS » du 20 décembre 2023.
2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un financement de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du projet en objet et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de services de cabinet relatif à **l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication pour accompagner la réalisation de travaux de voirie et prestations complémentaires dans le cadre du Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES)**.
3. Les services consistent à :
 - développer des actions médiatiques et de relations publiques avec les différentes parties prenantes (communes, populations locales, services déconcentrés, grand public, etc.) :
 - ⇒ organiser et gérer la couverture médiatique des cérémonies de lancement, des visites de chantiers de PROMOVILLES dans les 6 communes concernées (Saint-Louis, Louga, Matam, Thiès, Mbour, Dakar) ;
 - ⇒ assurer de façon régulière, le suivi des écrits et reportages des organes de presse et des médias impliqués dans la couverture des activités de PROMOVILLES (média monitoring)
 - assurer la confection des supports de communication ;
 - proposer et assurer la réalisation de capsules vidéos sur les projets et réalisations de PROMOVILLES dans les six localités ;
 - appuyer la participation matérielle et logistique de PROMOVILLES à des événements organisés au niveau local (foires, expositions, conférence territoriale, etc.) ;

- assurer la promotion des projets mis en œuvre dans ces communes au niveau des plateformes digitales de PROMOVILLES (Facebook, YouTube, Twitter, site web) ;
- créer du contenu multimédia pour les différentes plateformes.

La date probable de démarrage de la mission est fixée au mois de **septembre 2024** pour un délai d'exécution d'environ dix-huit (18) mois y compris les périodes de validation.

4. Le Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES) invite les cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les cabinets peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode qualité coût.

Les Candidats seront présélectionnés sur la base de la grille d'évaluation des critères ci-dessous.

Critères	Note pondérée pour le critère
1. Nature des activités en relation avec le domaine des prestations NB : la nature de l'activité ou domaine comparable porte sur : l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication	20 points
2. Nombre d'années d'expérience dans le domaine de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Expérience ≥ 10 ans = 15 points ; ✓ Expérience compris entre 5 et 10 ans = 7 points ; ✓ Expérience < 5 ans = 00 point 	15 points
3. Qualifications dans le domaine des prestations (références) (Avoir réalisé au moins 3 prestations relatives à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication pour accompagner la réalisation de travaux de voirie dans le cadre de projets financés par la BAD, BID, BADEA, Banque Mondiale, durant les huit dernières années à partir de 2016).	40 points
4. Organisation technique et managériale du cabinet (organigramme structuré, moyens humains et techniques mobilisables)	10 points
5. Qualifications générales du personnel professionnel : Le cabinet avoir au minimum : - Un (1) expert sénior en communication, de niveau minimum Bac+3 ou équivalent en communication/Marketing social, des relations publiques et appui conseil au sein d'organisations nationales/internationales, - Un (01) journaliste de niveau minimum Bac+3 ou équivalent en communication/Marketing social, des relations publiques et appui conseil au sein d'organisations nationales/internationales, Un (01) expert en création graphique et digitale de niveau minimum Bac+3 ou équivalent en infographie.	15 points
Note Globale	100 Points

NB : La note minimum requise pour être présélectionnée est : 70 points.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes :

8 H 00 à 13 h 30 et 14 H 30 à 17 H.

À l'attention de : Directeur Général de AGEROUTE

Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal.

Rue : **David Diop x Rue F, Fann Résidence**

Ville : **Dakar**

Pays : **Sénégal**

Numéro de téléphone : **(+221) 33 869 07 51**

E-mail : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, contact@promovilles.gouv.sn

7. Les manifestations d'intérêt seront déposées au **Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal**, tél: **(+221) 33 869 07 51**, au plus tard le **28 mai 2024** à 10 heures 30 minutes précises (GMT) et porter expressément la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour la sélection de cabinets en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de communication pour accompagner la réalisation de travaux de voirie et prestations complémentaires dans le cadre du Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES)** ».

Le Directeur Général

M. Mamadou NDAO